

Siège : Mairie d'ÉRAGNY sur Epte
Place Angèle BOUTIGNY
02.32.55.21.57

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL SYNDICAL
LUNDI 18 MARS 2019**

Étaient présents : MM DUMONTIER Béatrice, ESPEROU Louis-Claude, JOUBIER Andrée-Jeanne, JOUBIER Jean-Yves, LETIERCE Luc, MASURIER Didier, MICHALCZYK Bernard, PIRIOU Jean-Paul, POQUET Daniel, M. VANDAMME Alain formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : MM ACLOQUE Joël, BACQUET Monique, DEBAUDRE Annie, GAILLARD Laurence, KER BIDI Marie-Dominique, LE RIDANT Claudine, LOHEAC Patrice, PIGEARD Isabelle, ROCHE Freddy

Étaient absents :

Pouvoirs : PIGEARD Isabelle à MICHALCZYK Bernard, ACLOQUE Joël à JOUBIER Andrée-Jeanne, BACQUET Monique à VANDAMME Alain
Monsieur Luc LETIERCE a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Vote du Compte Administratif 2018
- ✓ Délibération pour affectation des résultats de l'exercice 2018
- ✓ Délibération pour approuver le compte de gestion de la trésorerie
- ✓ Modification de la durée d'amortissement de la station
- ✓ Vote du Budget Primitif 2019
- ✓ Délibération pour l'abondement du syndicat par les deux communes
- ✓ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018
- ✓ Questions diverses

Le Conseil Syndical prend les délibérations suivantes :

N° D.S. 2019/001: Objet : Vote du compte administratif 2018

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	164 074.77 €			164 652.18 €	164 074.77 €	164 652.18 €
Opérations de l'exercice	175 676.31 €	193 697.13 €	76 582.91 €	82 818.00 €	252 259.22 €	276 515.13 €
Totaux	339 751.08 €	193 697.13 €	76 582.91 €	247 470.18 €	416 333.99 €	441 167.31 €
Résultat de clôture (=CA)	146 053.95 €			170 887.27 €		24 833.32 €

Besoin de financement
Excédent de financement

170 887.27 €

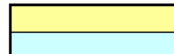
au compte 001 investissement dépenses BP 2019
au compte 001 investissement recettes BP 2019

Restes à réaliser

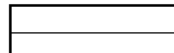


Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES
et col. REPORTS CA/18 et BP/19

Besoin de financement des restes à réaliser
Excédent de financement des restes à réaliser



Besoin total de financement
Excédent total de financement



!* Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

146 053.95 €

au compte 1068 Investissement BP 2019, avec émission titre de recette.

146 053.95 €

au compte 002 Déficit de fonctionnement reporté BP 2019

12 conseillers pour – Le Président sort de la salle

N° D.S. 2019/002: Objet : Affectation du résultat du compte administratif 2018

Le Conseil Syndical,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018.
Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de 146 053.95€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice :	18 020.82€
c. Résultats antérieurs de l'exercice :	-164 074.77€
D002 du compte administratif (si déficit)	-164 074.77€
Résultat à affecter : d.=a.+c.	-146 053.95€
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement :	
D001 (Besoin de financement)	0.00€
R001 (excédent de financement)	170 887.27€
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement :	0.00€
Excédent de financement	0.00€
Besoin de financement =e.+f.	0.00€
Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00€
Déficit reporté D002	146 053.95€

12 conseillers pour – Le Président sort de la salle

N° D.S. 2019/003: Objet : Approbation du compte de gestion 2018 par Mme Valérie LEDRU, trésorière

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil syndical déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

13 conseillers pour

N° D.S. 2019/004: Objet : Modification de la durée des amortissements du SITEUBE

Vu le code général des collectivités locales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49

Vu la délibération DS n°2010/009 fixant la durée des amortissements pour le SITEUBE.

Vu l'état de l'actif au 28/02/2019 envoyé par la Trésorerie (valeur nette 1 538 410.20€).

Considérant que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition de Monsieur le Président.

Monsieur le Président propose de fixer la durée d'amortissement de la station d'épuration à 40 ans. Ce qui permettrait d'avoir un budget de fonctionnement moins important.

La station a déjà été amortie pendant 8 ans, il restera donc 32 ans à amortir à hauteur de 48 075€ par an.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- **Accepte** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

13 conseillers pour

N° D.S. 2019/005: Objet : vote du Budget Primitif 2019

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'approuver les propositions de Monsieur le Président, pour le budget primitif 2019 du S.I.T.E.U.B.E. :
 - En équilibre en recettes et dépenses de la section de fonctionnement à 296 352€
 - En excédent pour la section d'investissement à 141 330€.

13 conseillers pour

N° D.S. 2019/006: Objet : Abondement du compte du Syndicat

Monsieur Luc LETIERCE, trésorier, explique aux membres présents la répartition des dépenses en fonctionnement. Il convient de distinguer les charges fixes qui sont supportées à égalité entre les deux communes d'Eragny-sur-Epte et de Bazincourt-sur-Epte, cette dernière étant connectée au S.I.T.E.U.B.E et la charge de l'emprunt qui a été contracté en 2014 par la commune de Bazincourt-sur-Epte uniquement.

Après avoir estimé le coût d'exploitation au budget primitif 2019 et compte tenu de l'estimation des dépenses prévisionnelles de fonctionnement au budget primitif 2019 et la répartition à chaque commune

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- **Inscrit** au budget primitif les sommes définies comme suit :
 - Pour la commune d'Éragny-sur-Epte : 123 543.92€
 - Pour la commune de Bazincourt sur Epte : 134 254.08€

13 conseillers pour

N° D.S. 2019/007: Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

13 conseillers pour

Questions diverses :

- Point sur le fonctionnement de la station (dernières analyses conformes, vidange du bac à graisse)
- Demande de participation de la commune de Bazincourt sur Epte pour le nettoyage des 2 postes de refoulement qui appartiennent à la station (une fois sur deux).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h45.

Le Président,
Didier MASURIER